

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17
Nombre d'administrateurs présents : 19
Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents : 19

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 3

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention de partenariat avec la Compagnie du Marchand de sable – Spectacles dans le cadre de la Fête de l'été

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Dans le cadre de la Fête de l'été, le CIAS Arlysère souhaite organiser des spectacles en direction des enfants âgés de 0 à 3 ans accueillis dans l'établissement d'accueil du jeune enfant « Le Carrousel » d'Albertville.

Pour ce faire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de collaboration entre le CIAS Arlysère et la Compagnie du Marchand de sable, représentée par Maud VERGNE, conformément au projet de convention joint en annexe.

Les 4 séances se dérouleront sur le site de la Maison de l'enfance, au multi accueil « Le Carrousel » le 15 juin 2023.

La Compagnie facturera la prestation au CIAS d'Arlysère pour un montant total de 600 € net frais de déplacement inclus.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Compagnie du Marchand de sable pour l'organisation des spectacles dans le cadre de la Fête de l'été ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

